

PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Mes chers collègues,

Les orientations budgétaires 2012 se situent dans un contexte de très forte contrainte sur les finances de notre département, comme d'ailleurs de l'ensemble des départements français, marqué par :

- l'absence de compensation totale par l'Etat des charges résultant des transferts de compétences opérés ces dernières années, notamment concernant les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA). Au niveau national, le coût de ces dernières s'élève à 14,3 milliards d'euros avec une compensation de seulement 7,9 milliards d'euros, laissant à la charge des départements 6,4 milliards d'euros. L'abandon par le gouvernement de la réforme du financement de la dépendance, n'a malheureusement pas permis d'envisager le rééquilibrage nécessaire. Pour les Landes, le différentiel s'établira à 44,5 M€ en 2012, avec une progression prévue de 2,7 M€ ;
- l'absence de toute marge de manœuvre dans le domaine de la fiscalité qui découle de la réforme de la fiscalité locale, avec notamment la suppression de la Taxe Professionnelle : le département ne dispose plus que de la Taxe sur le Foncier Bâti, ce qui a ramené le levier fiscal de 34% des recettes totales en 2009 à 14% aujourd'hui. Désormais, le point de fiscalité s'élève à 0,5 M€ quand il était de 1,2 M€ auparavant ;
 - le gel des dotations de l'Etat (certains proposent même de les réduire!) ;
- l'appel à cofinancer les infrastructures lourdes d'aménagement du territoire, relevant pourtant de projets nationaux, comme la LGV entre Tours et Bordeaux ;
- les besoins découlant de l'attractivité de notre département, qui gagne chaque année environ 6 000 habitants, ce qui se traduit par des projets d'investissements notamment en matière d'infrastructures et de collèges ;

- les effets de la crise économique qui s'accompagnent d'une augmentation importante du nombre de chômeurs dans notre département, le chiffre atteignant désormais 15 800 inscrits en catégorie A, soit 8,8% de la population active (en progression de 8,6% par rapport à 2010), et 25 050 au total ce qui aura une traduction sur les budgets sociaux ;
- l'augmentation du coût du crédit et les difficultés rencontrées par l'ensemble des collectivités locales pour obtenir les financements nécessaires à leurs investissements : au niveau national, les associations de collectivités estiment à 10 milliards d'euros les besoins non couverts pour 2012, soit entre le quart et le tiers du total. Alors que les collectivités assurent 75% de l'investissement public, c'est une menace très sérieuse qui pèse sur l'activité économique dans une conjoncture déjà très dégradée ;

Dans ce contexte, les Orientations Budgétaires 2012 qui vous sont proposées se traduisent par :

- une stabilisation des dépenses d'investissement à 100 M€ intégrant une participation de 4 M€ pour la LGV et une augmentation de 1,1 M€ du capital de l'annuité de la dette, soit une baisse d'environ 5 M€ pour les autres postes : infrastructures, collèges, aides à l'investissement ;
- les aides aux structures communales représentant près de 27 M€, la priorité qui devra être accordée aux dépenses relevant des compétences obligatoires se traduira nécessairement par une révision des régimes d'aides ;
- une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (+2,5% contre +3,4% en 2011) qui, compte tenu du dynamisme des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (4% ce qui est pourtant une estimation très prudente), nécessite de stabiliser certains postes (éducation, charges générales...) et de réduire les dépenses liées à des compétences non obligatoires ;
- une estimation prudente des recettes compte tenu du risque qui pèse sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) dans le contexte de grave crise économique que nous traversons (en 2008 et 2009 les DMTO ont baissé de 40% en deux ans soit −20M€!). Il est particulièrement dangereux de faire reposer l'équilibre des budgets départementaux sur une ressource qui connaît de telles fluctuations ;
- un besoin prévisionnel d'emprunt de 56 M€, identique à 2011 : au 1^{er} janvier 2012, l'endettement du département des Landes est de 313 € par habitant contre 465 € par habitant au niveau national (je vous rappelle qu'il était de 5 M€ seulement fin 2007 soit 16 € par habitant et que la progression a été importante au cours des quatre dernières années pour atteindre 121 M€ aujourd'hui).

Je vous invite à prendre connaissance des éléments présentés dans le cadrage financier qui suit.

LE CADRAGE FINANCIER DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Le projet d'orientations budgétaires s'élève à **441 M€** pour 2012 (432 M€ en 2011), soit +2%.

L'INVESTISSEMENT : 100 M€ (idem en 2011)

Les principaux secteurs évoluent comme suit :

- Les **équipements directs** s'élèvent à **48,5 M€** (pour mémoire : 52,1 M€ en 2011).
- > Pour la voirie départementale : 26,3 M€

Dont

- La poursuite des grands travaux avec le contournement Est de Dax, la liaison A64 RD817 échangeur d'Ondres, la dénivellation du carrefour de Saint Vincent de Paul (acq. Foncières), les aménagements des carrefours de la rocade de Mont-de-Marsan;
- Le programme courant d'un montant de 14,3 M€;
- Les participations pour la Gare de Mont de Marsan-RD634 et l'accès de la ZAC Lubet-Loustau, les subventions à la voirie communale et au 1% paysage.
- > Pour les collèges : 17,7 M€

Dont:

- La poursuite des grands travaux (Mugron, Tarnos, Dax Albret et Mimizan), la restructuration des SEGPA, les nouveaux collèges (St-Geours-de-Maremne, Labrit (études)), la mise en conformité (accessibilité, hygiène-sécurité et équipements sportifs) et le programme courant ;
- Le renouvellement partiel de l'opération « un collégien, un portable ».

> Pour les **bâtiments** : **2,5 M€**

Sont concernés principalement, les bâtiments culturels, les travaux d'extension et de réhabilitation dans les Unités Territoriales, la mise aux normes et l'accessibilité des bâtiments départementaux (Loi dite « handicap »).

• Les subventions d'équipement s'élèvent à 40,5 M€ (pour mémoire : 36,9 M€ en 2011)

Le projet d'Orientations Budgétaires est particulièrement marqué par l'impact des participations à prévoir au titre de **la Ligne à Grande Vitesse** (4 M \mathfrak{E}) dont l'autorisation de programme globale s'établit pour la portion Tours Bordeaux à 35,9 M \mathfrak{E} .

Les aides traditionnelles sont poursuivies en faveur :

- des <u>équipements ruraux</u> : **7,5 M€** (assainissement et adduction en eau potable, traitement et collecte des ordures ménagères, fonds d'équipement des communes, équipements sportifs et fonds départemental d'aménagement local) ;
- de <u>l'éducation</u>, <u>sports et culture</u> : **6,9 M€** (constructions scolaires du 1er degré, équipements culturels, équipements sportifs destinés aux collèges, équipements des collèges...) ;
- <u>du développement économique</u> : **6,7 M€** (*industrie, artisanat, commerce, EPFL*) auxquels s'ajoutent les avances remboursables (0,5 M€) ;
- des équipements sociaux 7,6 M€ (Logement social, Ets personnes âgées et handicapées).
- Le financement d'opérations exceptionnelles a été pris en compte : contrat d'agglomération de Dax (Plan climat territorial, cœur de ville), réhabilitation des Berges de Mont de Marsan, Pôle multimodal de Dax, Salle Basket Landes, CFA de Mont-de-Marsan et de Morcenx.

Le remboursement en capital de la dette pour emprunts s'établit à 9,7 M€ soit + 12,8 %.

L'annuité de la dette pour emprunts est estimée à 13,4 M€ (capital 9,7 M€ + intérêts 3,7 M€) compte tenu des emprunts mobilisés en 2011 et de la mobilisation prévisionnelle d'emprunts pour 2012.

LE FONCTIONNEMENT : 341 M€ soit +2,6% (pour mémoire : 332 M€ en 2011)

 Les crédits globaux consacrés au secteur de la <u>Solidarité</u> représentent 200 M€ soit près de 58,7% du budget de fonctionnement.

Les crédits gérés par la **Direction de la Solidarité Départementale** (hors frais de personnel), s'élèvent à **182,7 M€** (contre 177,4 M€ au BP 2011) et progressent de **5,3 M€** soit **+ 3%.**

Les principaux secteurs évoluent comme suit :

- 42,2 M€ en faveur de <u>l'APA</u> <u>prestations</u> (+1,7 M€ soit +4,2%). Cette augmentation est liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, en lien avec les données démographiques ;
- 34,9 M€ en faveur du RSA allocations (+1,4 M€ soit +4,2%);
- 16,6 M€ pour les **foyers Handicapés** (+1,3 M€ soit +8,8%) en lien avec l'ouverture de nouvelles places dans certains établissements ;
- 7,4 M€ pour la **Prestation de Compensation du Handicap** (+4,2%) ;
- 12,6 M€ pour la rémunération des <u>assistantes maternelles</u>.
- Les intérêts de la Dette pour emprunts sont évalués à 3,7 M€,
- Les **autres charges de fonctionnement** diminuent de **0,6%** (hors incidence du fonds national de péréquation des DMTO (dépenses/recettes)) et tiennent compte de l'évolution de la masse salariale (+1%), des transports scolaires et de la contribution au SDIS.

LE FINANCEMENT est assuré par :

• un recours à l'<u>emprunt</u> de <u>56 M€</u> (idem en 2011).

L'encours de dette pour emprunt par habitant au 1^{er} janvier 2012 est de 313 ϵ /habitant pour une moyenne nationale au BP 2011 de 465 ϵ / habitant.

- les <u>dotations de l'Etat</u> (DGF, DGD) sont prévues sans augmentation par rapport à 2011 compte tenu des mesures annoncées dans la Loi de Finances 2012.
- un montant des <u>droits de mutation</u> de **42,5 M€** (52,5 M€ encaissés en 2011) intégrant le montant résiduel des DMTO (2,6 M€) transféré dans le cadre du nouveau panier de ressources issu de la réforme de la Taxe professionnelle.

Compte tenu du contexte économique, un repli des DMTO (comme en 2008) a été anticipé par rapport à l'année 2011. Celle-ci a été, par ailleurs, exceptionnelle à plus d'un titre : accélération des transactions dans la perspective de la réforme de la taxation des plus values prévue en février 2012, diminution du délai de dépôt des actes de ventes de 1 mois à compter de novembre 2011.

- une **fiscalité transférée** (TIPP ET TSCA) de **76,6 M€** tenant compte des droits à compensation définitifs des transferts successifs (RSA, Loi 2004 « Responsabilité Locales », SDIS), de la part Etat de TSCA (25,5 M€) transférée dans le cadre du nouveau panier de ressources issu de la réforme de la Taxe professionnelle et d'une part de dynamisme.

• un montant de <u>ressources fiscales et assimilées</u> de <u>112,2 M€</u> (hors part Etat TSCA et DMTO du nouveau panier fiscal).

En remplacement des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP), le Département perçoit désormais un nouveau panier de ressources fiscales :

Avec autonomie fiscale (liberté de fixer les taux)

• La taxe sur le Foncier Bâti (intégrant la part régionale) est prévue à hauteur de 54,5 M€.

Ce montant intègre une évolution prévisionnelle des <u>bases</u> d'environ **1,8%** et une <u>évolution</u> <u>du taux</u> de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties limitée à **1,5%**.

La taxe sur le Foncier Bâti demeure désormais le seul levier fiscal de la collectivité qui ne représente en 2011 que 14% des recettes totales (hors emprunts) contre 34% en 2009 soit une perte d'autonomie fiscale de plus de 58%.

A noter que le nouveau point de fiscalité s'établit à 0,5 M€.

A titre d'information : le produit de **TFPB/habitant 2011** représente **136,5 €** pour les Landes contre **164,5 €** en moyenne régionale et **168,9 €** en moyenne nationale.

Sans autonomie fiscale

- La Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée à 29,1 M€ tenant compte d'une part de dynamisme de l'ordre de 1%,
- Une part de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) de 0,5 M€

Le panier de ressources transférées dans le cadre de la réforme de la TP intègre également le solde (Etat) de la Taxe sur les Conventions d'Assurances et le montant résiduel des DMTO (cf ci dessus)

<u>Des mécanismes de garantie</u> (Dotation de Compensation de la Réforme de la TP - DCRTP et Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR), d'un montant global de **22,5 M€**, censés assurer un maintien global des ressources fiscales perçues en 2010.

Par ailleurs, le volume des <u>allocations compensatrices</u> (variables d'ajustement des dotations de l'Etat) est estimé à **5,4 M€** soit −14,5% conformément au Projet de loi de Finances 2012.